



Priorités de négo

VOLUME 1
5



6 MAI 2015



Des hausses de salaire décentes

La hausse des salaires est l'une des cinq grandes priorités de notre négociation, parce qu'il faut bien vivre ! Et nos demandes adoptées par le secteur des CPE sont les mêmes que celles réclamées par quelque 450 000 employé-es de l'État membres du Front commun, soit 4,5 % par année pour 2015, 2016 et 2017. Voici pourquoi.

Les crises économiques successives des dernières années, surtout celle de 2008, ont eu des impacts à la baisse sur nos revenus. Ainsi, l'écart entre les salaires versés dans le secteur privé et le secteur public, y compris les CPE, s'est creusé passablement, passant de 3,7 % en 2009 à 8,3 % en 2013. C'est dire toute l'importance d'obtenir un rattrapage salarial pour éviter l'érosion de nos revenus.

En outre, la hausse du coût de la vie a eu pour effet de gruger nos salaires, particulièrement en 2011 alors qu'elle a été de 3 %. Bien que l'inflation ait été moindre en 2014, soit de 1,4 %, la perte de notre pouvoir d'achat risque de se faire davantage ressentir dans les prochaines années. Hausses tarifaires annoncées

par le gouvernement, augmentation des coûts d'énergie et d'hydroélectricité, des services de garde, des loyers, de l'épicerie, etc., voilà autant de domaines qui feront accroître l'inflation annuelle d'au moins 2 % au cours des prochaines années, selon la Banque du Canada.

Voilà pourquoi il importe de réclamer des hausses qui nous permettrons d'obtenir un rattrapage salarial, tout en protégeant nos revenus contre l'inflation. Enfin, notre rémunération doit comprendre une amélioration de notre niveau de vie, en incluant une part de l'enrichissement collectif correspondant à l'évolution du Produit intérieur brut (PIB), soit la valeur des biens et les services produits au cours d'une année.

POUR PLUS D'INFORMATION, CONSULTEZ NOTRE PAGE FACEBOOK ET LE SITE DE LA FSSS-CSN.